COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 8 juillet 2014 à 20 heures 30

Membres: Bouchet Michaël, Boudet Jean-Bernard, Calmon Bernard, Cassabois Marie Pierre, Fau Gilles, Lamic Pascal, Lavergne Guillaume, Salvan Elisabeth, Vaurs Marie Agnès. Vaurs Marie Ange, Vergne Jérôme.

Excusés: Pascal Lamic, Jérôme Vergne représenté par Marie Pierre Cassabois.

<u>Date de convocation</u> 27 juin 2014 <u>Secrétaire de séance</u> : Marie Pierre CASSABOIS

Le mardi 8 juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

1. Approbation PV du 22 mai

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. <u>Virement de crédits sur budget communal</u>

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil donne son accord au virement de crédit suivant :

Dépenses imprévues C/020 - 1 864 Euros Travaux sur secteur des espérières : C/2112 + 1 000 Euros Frais d'études (Relevé topographique Roubidou) C/2031 + 864 Euros.

3. Admission en non valeur redevance assainissement.

Monsieur le Maire présente un état de non valeur accompagné d'une copie exécutoire rendue le 30 août 2013 du tribunal d'instance de CAHORS prononçant le surendettement et ordonnant l'effacement de la dette pour un montant HT de 216.8 euros.

Au vu de cette notification, le conseil municipal accepte la mise en non valeur la somme de 216.80 euros HT concernant la redevance 2012,

Et admet en non valeur la somme de 0.30 centimes (erreur d'arrondi sur exercice 2010)

Et procède au virement de crédit suivant :

C/022 Dépenses imprévues - 218 euros c/6541 admission en non valeur + 218 euros

4. <u>Travaux école : Avenant aux lots n° 2 et 3.</u>

Monsieur le maire fait le point sur les travaux école qui avancent régulièrement.

En complément de la délibération en date du 10 février 2014 Monsieur le maire indique qu'il convient de modifier le nom du titulaire du lot 2 menuiseries extérieures et intérieures et du lot n° 3 plâtrerie isolation peinture.

En effet la société de Monsieur Christian ADGIE qui a été retenue a, depuis cette date, changé de nom et s'appelle désormais BATI RENOV.

Cette nouvelle appellation ne modifie en rien le montant du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de ce changement de nom et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches et signer tout document nécessaire à ce changement d'appellation qui ne modifie en rien le montant du marché.

5. <u>Changement photocopieur : modification du contrat de location.</u>

Monsieur le maire présente une proposition de location pour un nouveau photocopieur.

Il rappelle les tarifs appliqués pour l'actuel équipement : location 79 euros HT par mois, coût photocopie noir et blanc 0.00966€, photocopie couleur 0.09663€.

Proposition pour un nouveau photocopieur neuf : 105 € HT par mois, 0.007€ la photocopie NB, et 0.07 € la couleur.

Le conseil donne son accord au changement de photocopieur et autorise Monsieur le maire à signer

tout document nécessaire à cette modification.

6. Achat débroussailleur.

Présentation de 2 devis. Le conseil municipal retient l'offre de Monsieur MALAURIE pour la somme de 825.55 euros TTC, matériel plus puissant.

7. <u>Proposition de motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs</u> publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier joint à la proposition de motion. Motion adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. Questions diverses.

- Virement de crédit sur dépenses imprévues pour la somme de 76 euros (titre annulé sur exercice précédent)
- Présentation des 4 commissions thématiques du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy ouvertes aux élus : environnement et énergie économie vie des territoires et urbanisme.
- PAVE (plan d'accessibilité) le bureau d'études doit envoyer un rapport suite aux modifications demandées et se propose de le présenter en conseil municipal, souhaiterait que le projet soit validé en septembre.
- Dette épicerie : Compte rendu de la réunion avec l'épicier qui a fait la proposition suivante : juillet aout- septembre : tous les loyers seront payés, et virement à compter du 1er septembre de 150 euros en plus des loyers.

Le conseil accepte cette proposition et à défaut du non respect de l'engagement, engagera une action.

- Amendes de police : les dossiers doivent être déposés au plus tard le 31 juillet. Pas de projet en cours.
- Lecture de la demande de l'Association "les ailes du causse lotois" sollicitant l'autorisation d'utiliser le terrain de M et Mme BREL au Pech de Rhodes pour leur activité sportive : l'aéromodélisme. Autorisation accordée pour une année renouvelable par tacite reconduction.
- Visite du hameau de Barrières le 7 juillet par la commission voirie de la CC pays de Padirac.
- L'association RACINES remercie la collectivité pour la subvention attribuée pour le livre sur la 1ère guerre mondiale.
- Nuisance des sonneries des cloches pendant la période estivale. Proposition d'arrêt des cloches après 22 heures jusqu'à 8 heures les mois de juillet et d'août. Accordé 8 voix pour, 2 abstentions.
- Entretien pré de roubidou : à faire faucher par Monsieur VERGNE.
- Personnel des écoles : établir une fiche de poste.
- WC publics: Ouverture le week-end et fermeture tous les soirs de la semaine.
- Fondation du patrimoine: liste des entreprises à solliciter.
- Salle communale avec la commune d'Alvignac : réunir toutes les associations de Miers pour évoquer le sujet et emplacement.
- Station d'épuration : réunion prévue le 16 juillet au SATESE pour information en présence de Maître TOUBOUL avocat et de Patrick LABESCAU du SATESE.

 Prendre rendez vous avec Monsieur le préfet après le 16 juillet pour dossiers station et lotissement.